



Objet : Demande de document cadre sur les procédures en cas de forte chaleur et intempéries

Mme la Vice-Présidente,

MM les présidents de la FSC et de la FSS,

La canicule ou des conditions inhabituelles de chaleur, amenées à devenir plus fréquentes et plus intenses avec le changement climatique, sont à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail dont certains peuvent être mortels si des précautions ne sont pas prises.

Dans les lycées, les services administratifs et techniques, la réalité est parfois accablante : salles dépassant les 35°C, ateliers surchauffés, exposition en bord de mer, locaux sans ventilation, de longs trajets en véhicules, fatigue extrême... Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 a récemment apporté de nouvelles précisions sur les dispositions relatives à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur.

La CGT demande l'ouverture d'un travail au sein de la FSC et de la FSS pour consigner et actualiser les procédures applicables pour les agents régionaux dans un document cadre pour les lycées d'une part, pour les services et les ports d'autre part.

Sur la base des expériences récentes, ces procédures pourraient notamment évoquer

- Les actions et moyens mis à disposition en fonction du niveau d'alerte
- Des critères objectifs de fermeture ou d'aménagement des horaires, des activités en cas de températures extrêmes.
- La distribution systématique d'équipements rafraîchissants (ventilateurs, brumisateurs, eau...).

Ces mesures sont indissociables d'un renforcement structurel des bâtiments : isolation thermique, protections solaires, climatisation écologique.

Dans cette perspective, et en prévision de prochains épisodes, l'ouverture d'un groupe de travail avec les représentants du personnel sur ces documents, avant un passage en instances, pourrait aussi utilement faire le lien avec les mesures à prendre en cas d'intempéries en général (neige, tempête), et également avec le groupe de travail « ambiance thermique » mené au niveau des ports.

Cordialement,

Pour la CGT,

Joseph DEMEULEMEESTER